

<http://lyc-marceau-chartres.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article37>



Campagne d'inscription au DSE pour la rentrée 2023-2024

- Futurs bacheliers et étudiants - Demander une bourse ou une aide -

Date de mise en ligne : samedi 15 avril 2023

Copyright © Lycée MARCEAU - Tous droits réservés

Demande DSE pour la rentrée 2023-2024

Le Dossier Social Étudiant (DSE) est la procédure unique de demande de bourse et/ou de logement en résidence universitaire.

Le DSE doit être constitué chaque année.

Une fois authentifié(e) sur MesServices, vérifiez/complétez vos informations dans "MON PROFIL", puis cliquez sur "DEMANDE DSE".

Les DSE déposés avant le 15 mai seront instruits prioritairement en vue de l'attribution des Bourses et/ou Logements.

Les demandes DSE effectuées après le 15 mai (*hors délais*) seront examinées après l'instruction des dossiers déposés avant le 15 mai.

La demande doit être faite par internet pour la rentrée universitaire suivante, avant même d'avoir les résultats aux examens passés.

Entre le 15 janvier et le 31 mai, c'est en cliquant [ici](#) que vous pourrez procéder à la saisie de votre DSE.

Attention : Il est indispensable de remplir une demande de DSE sans tarder, et ce, même si vous n'avez pas tous les éléments d'appréciation de votre situation. Des modifications réglementaires peuvent intervenir ultérieurement.

Adresse mail unique

UNE adresse mail = UN utilisateur (*et pas une famille*)

NB : c'est la raison pour laquelle certains dossiers issus de Parcoursup ne peuvent pas être créés automatiquement dans MesServices :

Changer l'email dans Parcoursup pour l'étudiant qui n'a pas été créé automatiquement